

Rapport annuel 2018-2019



Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec

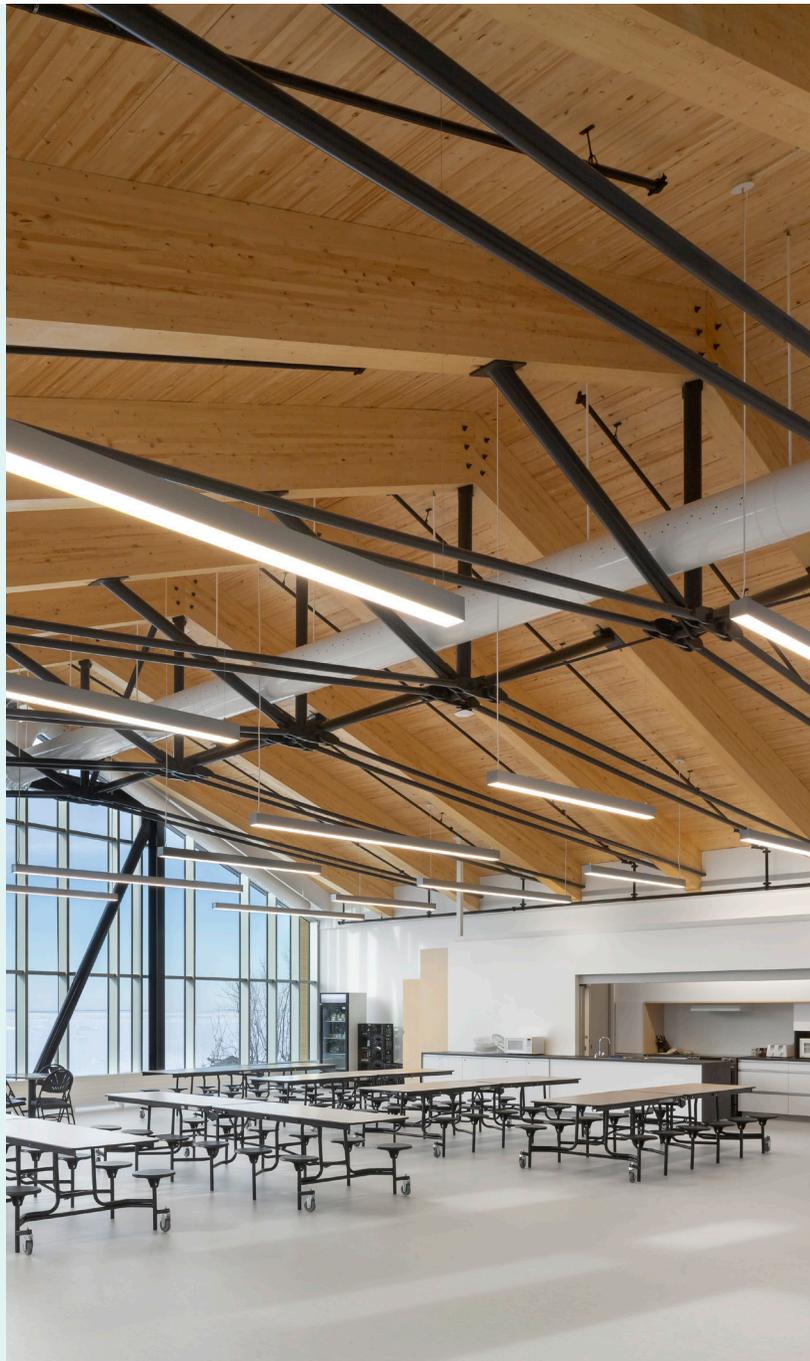


Table des matières

3

Mot de la présidente

4

Mot de la directrice générale

5

Faits saillants

L'année en bref

6

L'AAPPQ

Des firmes d'architecture solides, au cœur de la qualité de notre cadre bâti

7

En chiffres

8

Une équipe engagée

10

Améliorer les conditions de pratique et d'octroi de contrats

Agir sur le cadre législatif

12

Collaborer avec les donneurs d'ouvrage

15

Positionner et promouvoir les firmes d'architecture

Être le porte-voix des firmes sur les grands enjeux du secteur

17

Promouvoir les membres et leurs expertises

18

Accompagner les membres dans leur pratique et l'entrepreneuriat

Formations et conférences

19

Outils et conseils

Avantages négociés

20

Vie associative et finances



Mot de la présidente

Faire preuve de vision, durable.

Au cours de cette rentrée 2019, nous avons vécu une campagne électorale fédérale. Cela ne vous a certainement pas échappé : il a été très peu question d'architecture, voire pas du tout. Même quand l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) a sollicité les partis politiques pour recueillir leurs positions sur des enjeux liés à l'architecture, que ce soit sur le rôle des architectes dans la lutte contre les changements climatiques, sur l'élaboration d'une politique nationale de l'architecture ou sur les processus d'approvisionnement de contrats publics, les réponses obtenues ont été au mieux évasives, au pire inexistantes, certains partis n'ayant même pas pris le temps de répondre. Ce constat est assez symptomatique de l'importance accordée à l'architecture dans le débat public, mais aussi de la méconnaissance du rôle et de l'expertise des architectes dans notre société.

Si le thème de l'architecture a été absent de cette campagne, ceux des changements climatiques – et plus globalement des enjeux liés au développement durable – ont été quant à eux très présents, à juste titre. Mais quand on sait que le bâtiment est le 3^e secteur qui émet le plus de gaz à effet de serre après le pétrole et le transport¹, nous comprenons que les décideurs devront mettre en place des politiques ambitieuses pour que nos édifices, nos infrastructures et l'aménagement de nos territoires soient adaptés aux enjeux de demain. Face à ces défis, les architectes – et plus généralement les concepteurs (ingénieurs, paysagistes, etc.) devront être au premier plan. Performance énergétique de nos bâtiments, choix des matériaux, achat local, adaptabilité des espaces dans le temps, conceptions innovantes, intégration dans l'environnement, etc. : les architectes ont un rôle central à jouer pour que nos édifices soient durables.

Il semble donc que nos représentants politiques ne fassent pas le lien entre ces deux notions pourtant intrinsèquement liées : l'architecture et le développement durable. Nous faisons le même constat au niveau provincial, avec le Secrétariat du Conseil du trésor, qui pilote le Sous-comité du Forum d'échanges sur les contrats des organismes publics dans le domaine de la construction sur lequel siège l'AAPPQ. Ce comité a été mis en place pour réfléchir aux règles d'octroi de

contrats publics de services d'architecture et de génie, suite au retrait d'un projet de règlement qui autorisait la règle du plus bas soumissionnaire, afin de proposer des recommandations « à la fois pour le bien durable de nos infrastructures, et pour la saine concurrence de nos marchés publics »². Après un an de rencontres et d'échanges, il reste très difficile de les convaincre que la règle du plus bas soumissionnaire est incompatible avec une conception durable de nos ouvrages. Pourtant, tous les professionnels le savent : les décisions prises à la phase de conception d'un projet ont des conséquences sur tout le cycle de vie de l'ouvrage, et sur sa durabilité. Faire des économies sur les honoraires des concepteurs est une vision comptable court-termiste, qui peut finalement coûter très cher à la société.

Une des raisons de ces malentendus réside dans le fait que le travail des architectes est méconnu, incompris ou fait l'objet de fausses perceptions. C'est pourquoi l'AAPPQ multiplie les représentations auprès d'un maximum de titulaires de charges publiques, que ce soit au niveau provincial ou au municipal, pour leur expliquer le rôle et la valeur ajoutée des architectes, et les sensibiliser aux éléments qui contribuent à faire des projets de qualité, de la définition des besoins à l'octroi de contrats et la surveillance des travaux, en passant par les modes de réalisation et la collaboration avec tous les intervenants d'un projet. Vous le verrez dans ce rapport d'activités, l'AAPPQ a posé de nombreux gestes pour promouvoir et positionner les architectes, et le nouveau plan stratégique 2019-2022 de l'Association mettra encore plus l'accent sur la promotion.

Je remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration et des comités de travail pour leur engagement et leur participation à des échanges toujours enrichissants, ainsi que la permanence pour leur implication.

Anne Carrier, architecte, MOAQ, FIRAC
Présidente

¹ *Environnement et changement climatique Canada*. Rapport d'inventaire national 1990-2017 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (2019) p. 12.

² Robert Poëti, ministre délégué à l'Intégrité des marchés publics et aux Ressources informationnelles, à l'annonce du retrait du projet de règlement et de la mise en place du sous-comité le 15 août 2018.

Mot de la directrice générale

Devenir incontournable



Le 13 août dernier, l'AAPPQ était l'initiatrice, avec l'Association des firmes de génie-conseil, de la publication d'une lettre ouverte signée par trente experts et organismes issus d'horizons variés : du milieu de la construction aux sphères économiques, en passant par des organisations liées au développement durable ou des chercheurs. Cette large coalition a été décisive pour diriger les projecteurs des médias sur les dangers des règles d'octroi de contrat basé sur le plus bas soumissionnaire. Cette mobilisation n'aurait pas été possible sans le travail collaboratif constant initié depuis plusieurs années avec l'ensemble des interlocuteurs qui gravitent autour de la pratique privée de l'architecture.

Toutes ces collaborations, qu'elles se concrétisent au sein de comités de travail, de rencontres, de partenariats ou de différentes interventions, visibles ou non, permettent à l'AAPPQ de prendre part aux discussions afin que les enjeux vécus par les bureaux d'architectes soient pris en compte. En nous attachant à mieux faire connaître le rôle des architectes, au-delà des clichés et des a priori, en promouvant la diversité qui composent les firmes d'architecture pour répondre aux besoins de la société, en encourageant une saine concurrence pour qu'un maximum de bureaux puissent avoir accès à la commande et en soutenant les initiatives qui contribuent à améliorer la qualité de notre environnement bâti, l'Association est consultée, écoutée et de plus en plus entendue.

L'objectif de l'AAPPQ est de devenir incontournable sur tous les sujets qui touchent l'avenir de l'architecture. Ça a été le cas par exemple lors des consultations sur le projet de loi n° 29 qui modifie la Loi sur les architectes, à l'occasion desquelles l'AAPPQ a été auditionnée le 28 août, ou avec la présence de l'AAPPQ sur le comité consultatif de la future stratégie québécoise de l'architecture pilotée par le Ministère de la Culture et des Communications. Dans la sphère médiatique aussi l'AAPPQ est de plus en plus présente, et le nombre de sollicitations de la part des médias est en croissance, que ce soit pour avoir le point de vue de l'Association ou pour les référer à des firmes membres qui pourraient leur apporter un point de vue pertinent.

Le travail collaboratif est aussi nécessaire car le milieu de la construction est un secteur complexe et que les intervenants sont nombreux. En se parlant, en étant assis autour de mêmes tables et en échangeant régulièrement avec tous ces collaborateurs, nous les sensibilisons aux réalités auxquelles les bureaux d'architectes font face. Mais c'est aussi une opportunité pour l'AAPPQ d'être à l'écoute des préoccupations des collaborateurs et des clients, afin de trouver des solutions constructives qui trouveront preneurs. Cette approche est d'autant plus indispensable que notre secteur connaît de profondes mutations, qu'elles soient économiques ou technologiques, et les firmes d'architectes doivent s'y adapter pour saisir les nouvelles opportunités qui s'offrent à elles. Le rôle de l'AAPPQ est de les accompagner pour faire face aux changements et c'est dans cette perspective que l'Association siège sur le comité de pilotage de la Table multisectorielle BIM-PCI et que la Table d'échange SQI-AAPPQ-AFG a pu convenir d'une révision des critères de sélection et de pondération des appels d'offres publics.

Ce travail de collaboration, de représentation et de communication requiert un engagement de longue haleine, dont certains résultats, qui demandent des changements de culture, ne seront visibles que dans quelques années. Mais c'est incontestablement un travail de fond nécessaire qui ne pourrait pas se faire sans les efforts et l'engagement des bénévoles du conseil d'administration et des firmes membres qui s'impliquent dans les comités de travail, et sans le soutien de l'équipe permanente : je tiens à les remercier.

Lyne Parent
Directrice générale

Faits saillants

L'année en bref

Règlement modifiant
l'octroi de contrats
pour les ministères
et organismes publics

6

rencontres du Sous-comité du Forum d'échanges sur les contrats des organismes publics dans le domaine de la construction.

1

étude indépendante sur le comportement de différentes formules qualité/prix utilisées par les donneurs d'ouvrage publics au Québec et au Canada.

1

lettre ouverte pour dénoncer la règle du plus bas soumissionnaire signée par

30

organismes et experts.

Loi sur
les architectes

1

mémoire déposé pour commenter le projet de loi n° 29 : *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées* et

1

audition pour échanger sur les recommandations formulées par l'AAPPQ avec la Commission des institutions.

Collaboration
avec les donneurs
d'ouvrages

218

personnes présentes à Montréal et Québec pour découvrir les nouveaux critères de sélection et la grille d'évaluation revue des appels d'offres de la Société québécoise des infrastructures (SQI), élaborés conjointement avec la SQI, l'AAPPQ et l'AFG.

38

interventions sur des appels d'offres publics.

Promotion
et services
aux membres

1

dossier spécial Architecture dans l'édition du 27 octobre 2018 du journal *Les Affaires*.

3

nouveaux outils contractuels : le contrat standard revu et amélioré, un guide explicatif pour bien l'utiliser et un nouveau contrat simplifié.

15

activités proposées aux membres, pour un total de

963

participants.

150

personnes présentes au cocktail annuel de l'AAPPQ.

L'AAPPQ

Des firmes d'architecture solides, au cœur de la qualité de notre cadre bâti

Mission

Assurer la défense des intérêts des firmes en architecture.

Vision

Être l'organisme rassembleur et la voix des firmes d'architecture, pour faire reconnaître leur valeur ajoutée.

Orientations 2019-2022

- Améliorer les conditions de pratique des firmes d'architecture.
- Valoriser la profession d'architecte en pratique privée.
- Bonifier les services aux membres.
- Mobiliser les firmes et assurer la pérennité de l'Association.

Actions

Concrètement, l'Association des Architectes en pratique privée du Québec agit au quotidien en :

- Intervenant en tant qu'**instance de représentation et de négociation** auprès des différents ministères et municipalités, pour améliorer les lois, règlements et processus encadrant la pratique de l'architecture au Québec : rédaction de mémoires et rapports (honoraires, rôles, responsabilités, etc.), représentations.
- **Analysant les clauses sévères ou abusives dans les appels d'offres** qui nuisent à la bonne pratique ainsi qu'à la qualité des relations contractuelles (responsabilités, droits d'auteur, honoraires, etc.) et en intervenant auprès des donneurs d'ouvrage pour les sensibiliser.
- **Documentant la profession d'architecte en pratique privée**, pour être au plus près des préoccupations et des besoins de ses membres : études économiques, enquêtes, analyses, etc.

- **Promouvant le rôle et le savoir-faire des architectes en pratique privée** : défense de la qualité architecturale, publication et large diffusion du Manuel de référence, répertoire des architectes en ligne, références au public, représentations auprès des décideurs.
- **Établissant des relations durables et constructives avec les autres acteurs de l'industrie** de la construction (ingénieurs, autres professions du design, architectes des autres provinces canadiennes, entrepreneurs, etc.).
- **Offrant des outils concrets aux bureaux d'architectes membres** pour un exercice optimal de leur pratique : contrats types, formations, assurances, conseils, guides, etc.

Valeurs

Intégrité, Qualité, Innovation et Durabilité sont les valeurs qui guident l'action de l'AAPPQ, reflétant la pratique de l'architecture au quotidien.

- **Intégrité** : en tant que chef d'orchestre des projets, l'architecte se doit d'avoir une approche exemplaire de son rôle de coordonnateur, respectueuse des clients et des autres acteurs.
- **Qualité** : parce que notre cadre bâti conditionne notre qualité de vie, notre culture et notre identité, l'exigence de la qualité guide la pratique de l'architecture au quotidien, pour que les bâtiments soient un investissement économique, social et culturel, profitable et durable.
- **Innovation** : reflet de la créativité qui anime l'architecte, l'innovation guide sa pratique, parce que les bâtiments sont le reflet d'une société en perpétuelle évolution, intégrant les derniers progrès technologiques et conceptuels.
- **Durabilité** : le respect des générations futures est au cœur de la pratique de l'architecture. Parce que nos bâtiments sont autant d'empreintes qui façonnent notre société, il est de notre responsabilité qu'ils soient respectueux de l'environnement, des citoyens et de la nature, pour longtemps.

L'AAPPQ

En chiffres

353

bureaux d'architectes membres,
représentés par

+ 662

architectes patrons ou associés

Répartition par taille de bureaux

75 %

des firmes membres ont
10 employés et moins

- 36 %** > 1 à 2 employés
- 16 %** > 3 à 5 employés
- 23 %** > 6 à 10 employés
- 7 %** > 11 à 15 employés
- 8 %** > 16 à 25 employés
- 4 %** > 26 à 35 employés
- 2 %** > 36 à 50 employés
- 4 %** > 51 employés et plus

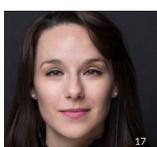
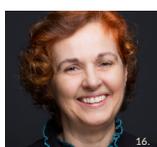
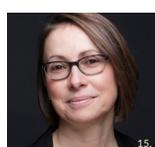
Répartition régionale

- 50,1 %** > îles de Montréal et Laval
- 14,2 %** > Montérégie
- 11,3 %** > Québec
- 7,4 %** > Laurentides–Lanaudière
- 17,0 %** > Autres régions

L'AAPPQ

Une équipe engagée

Pour atteindre ses objectifs, l'AAPPQ est gouvernée par un conseil d'administration de 14 membres architectes patrons et est soutenue par une direction générale. Elle s'appuie sur le travail de différents comités de travail composés d'administrateurs et de membres, et de son équipe permanente.



Le conseil d'administration

- 1. Anne Carrier** (*Anne Carrier architecture*)
Présidente – Région de Québec
- 2. Anik Shooner**
(*Menkès Shooner Dagenais LeTourneur Architectes*)
Vice-présidente – Région de Montréal
- 3. Stephan Chevalier** (*Chevalier Morales architectes*)
Secrétaire-trésorier – Région de Montréal
- 4. Michel Broz** (*Jodoin Lamarre Pratte architectes*)
Administrateur exécutif – Région de Montréal
- 5. Richard A. Fortin** (*Bisson Fortin, Architecture + Design*)
Administrateur exécutif – Région des Laurentides
- 6. Sylvie Perrault** (*Atelier Urban Face*)
Présidente sortante
- 7. Patrice Beauchemin** (*Groupe A*)
Administrateur – Région de Québec
- 8. Jonathan Bisson** (*Bisson et associés*)
Administrateur – Région de Québec
- 9. Pierre Cardin** (*Cardin Julien*)
Administrateur – Région de Montréal
- 10. Thomas Gauvin-Brodeur** (*Leclerc associés architectes*)
Administrateur – Région de Montréal
- 11. Nicolas Lemay** (*Cimaise*)
Administrateur – Région du Centre-du-Québec
- 12. François Paradis** (*Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu & Associés, Architectes*)
Administrateur – Région du Croissant Nord
- 13. Étienne Taillefer** (*mdtp atelier d'architecture*)
Administrateur – Région de la Montérégie
- 14. Andrea Wolff** (*Architem - Wolff Shapiro Kuskowski*)
Administratrice – Région de Montréal

L'équipe permanente

- 15. Lyne Parent**
Directrice générale
- 16. Sylvie Beaucage**
Adjointe administrative (*départ à la retraite fin août 2019*)
- 17. Judy Manny**
Agente de développement des commandites et des événements
- 18. Mathilde Petibon**
Adjointe administrative (*depuis août 2019*)
- 19. Julien Serra**
Directeur des communications

Les comités

Différents comités ont été créés pour travailler sur la mise en œuvre des orientations 2019-2022 de l'Association. Ils permettront d'approfondir les réflexions sur des sujets pointus, et d'alimenter les analyses et argumentations nécessaires pour les représentations. Par défaut, Anne Carrier, présidente, est membre de tous les comités.

COMITÉ EXÉCUTIF / AUDIT ET STRATÉGIE

Michel Broz, Anne Carrier, Stephan Chevalier, Richard A. Fortin, Anik Shooner.*

COMITÉ MINISTÈRES ET ORGANISMES - RÈGLEMENT DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (SCT)

Patrice Beauchemin, Michel Broz, Sylvie Girard, Anne Lafontaine, Gilles Maillé, Lyne Parent.*

COMITÉ MUNICIPALITÉS - PÔLE D'EXPERTISE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)

Pierre Cardin, Stephan Chevalier, Nicolas Lemay, Lyne Parent, Sylvie Perrault et autres membres à compléter.*

COMITÉ CONCERTATION AVEC LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES (SQI)

Patrice Beauchemin, Michel Broz, Anne Carrier, Richard A. Fortin, Thomas Gauvin-Brodeur (remplaçant), Nicolas Lemay, Lyne Parent.*

COMITÉ LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Sandro Alvarado, Lino Alves, Hugues Daly, Marie-Eve Danis, Antonin Labossière, Claude Létourneau, Kevin Masse, André Papineau, Lyne Parent, Martine Pfalzgraf, Nathalie Pineault, Étienne Taillefer, Émilie Vandal-Piché.*

COMITÉ COMMUNICATIONS ET OUTILS DE PROMOTION

Stephan Chevalier, Nicolas Lemay, Julien Serra, Étienne Taillefer et autres membres à compléter.*

COMITÉ VISION D'AVENIR POUR LA PRATIQUE PRIVÉE

Stephan Chevalier, Sylvie Perrault, Julien Serra, Anik Shooner, Étienne Taillefer, Andrea Wolff et autres membres à compléter.*

CONTRATS TYPES ET AUTRES OUTILS

François R. Beauchesne, Jonathan Bisson, José Faubert, Audrey Monty, Maxime Moreau, Jean-François Parent, Julien Serra, Paolo Spataro.*

COMITÉ FORMATION ET ÉVÉNEMENTS

Jonathan Bisson, Marie-Eve Danis, Richard A. Fortin, Thomas Gauvin-Brodeur, Marie-Isabelle Gauthier, Judy Manny, Maxime Moreau, François Martineau, François Paradis, Kim Parizeau, Lyne Parent, Anik Shooner.*

COMITÉ ASSURANCE

Jonathan Bisson, Pierre Cardin, François Paradis, Lyne Parent et autres membres à compléter.*

COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

Richard A. Fortin, Thomas Gauvin-Brodeur, Sylvie Perrault.*

COMITÉ MANUEL DE RÉFÉRENCE ET MEMBRE HONORIFIQUE

Julien Serra et autres membres à compléter.

* Responsable du comité

Améliorer les conditions de pratique et d'octroi de contrats

La pratique et les conditions d'embauche des bureaux d'architectes sont encadrées par de nombreux textes de loi, notamment pour réglementer les marchés publics. Cette année l'AAPPQ a été fortement mobilisée sur les travaux du Sous-comité du *Forum d'échanges sur les contrats des organismes publics dans le domaine de la construction*, mis sur pied suite au retrait du projet de Règlement modifiant les règles d'octroi de contrats pour les ministères et organismes en août 2018. L'Association a aussi émis ses commentaires sur le projet de loi n° 29, modifiant la Loi sur les architectes. L'AAPPQ a également multiplié les collaborations avec de nombreux donneurs d'ouvrage publics, que ce soit au sein de groupes de travail conjoints ou d'opérations de sensibilisation, auprès des villes et municipalités ou des ministères et organismes.

Agir sur le cadre législatif

Règlement modifiant l'octroi de contrats pour les ministères et organismes publics

En juin 2018, le gouvernement déposait un projet de Règlement qui, s'il avait été adopté tel quel, aurait autorisé la Société québécoise des infrastructures et le ministère des Transports à recourir à d'autres modes de sélection que celui basé sur la qualité, dont celui du plus bas soumissionnaire. Ce texte créait un précédent inacceptable pour l'octroi de contrats de services d'architecture par tous les ministères et organismes publics. Suite à une mobilisation sans précédent, et de nombreuses actions menées en collaboration avec l'Association des firmes de génie-conseil (AFG), le projet de règlement a été retiré et un Sous-comité du *Forum d'échanges sur les contrats des organismes publics dans le domaine de la construction* a été mis sur pied. Composé de représentants du Secrétariat du Conseil du trésor, de délégués de l'AAPPQ et de l'AFG, ainsi que des représentants des principaux donneurs d'ordre publics (Transports, SQI, Santé et services sociaux, Éducation), ce comité s'est réuni six fois et des experts ont également été invités pour apporter des éclairages sur des sujets particuliers afin d'alimenter les réflexions. Différents thèmes ont été abordés : concurrence, qualité architecturale, critères de sélection, concours d'architecture, ou encore la présentation de conclusions préliminaires sur des projets pilotes menés par la SQI et le Ministère des Transports.

Dans le cadre des travaux de ce Sous-comité, l'AAPPQ et l'AFG ont mandaté une firme d'économistes afin de réaliser une étude indépendante, à partir de données réelles, sur le comportement de différentes formules qualité/prix utilisées par les donneurs d'ouvrage publics au Québec et au Canada. Elle visait à comprendre si les formules permettaient de choisir un projet à un juste prix ou si elles favorisaient tout simplement le plus bas

soumissionnaire. Quatre formules utilisées dans les contrats publics qui juxtaposent qualité et prix ont été analysées : la formule municipale, la formule provinciale (à paramètre K), la formule qualité-prix proportionnel utilisée au niveau fédéral et la grille de pondération incluant le prix permis dans les municipalités.

Les conclusions de l'étude démontrent que les formules utilisées aujourd'hui au provincial et municipal favorisent quasi systématiquement le plus bas soumissionnaire, et que la formule fédérale à « qualité-prix proportionnel », qui attribue 90 % de la note à la qualité et 10 % au prix, s'avère l'approche la plus équilibrée. Les résultats de cette étude ont été présentés au Sous-comité mais également lors d'un événement devant près de 200 personnes. Des présentations ont aussi été faites auprès d'autres instances municipales et parapubliques (voir p. 12).

Les travaux de ce Sous-comité étaient interrompus depuis l'hiver 2019 et le gouvernement a décidé de mandater, au printemps, une firme comptable pour juger de la « perception » de certains acteurs de l'industrie sur les modes d'octroi de contrats. À travers ce mandat, le Conseil du trésor évalua toujours des formules d'octroi de contrats publics qui favorisent le plus bas soumissionnaire. L'AAPPQ et l'AFG ont donc publié, en août 2019, une lettre ouverte demandant au gouvernement de prendre position en faveur de la qualité et de la durabilité. Cette lettre a été signée par une trentaine d'organismes et experts qui partagent nos inquiétudes face aux lenteurs de ce dossier et qui désirent mettre en lumière l'importance de maintenir la sélection des professionnels sur les compétences, et non sur le coût ou sur une formule qualité-prix déséquilibrée. La publication de cette lettre a permis d'obtenir de nombreuses retombées média, maintenant ainsi la pression sur le gouvernement. Au 31 août, les travaux de ce Sous-comité ne sont toujours pas terminés.



Loi sur les architectes

En juin, le gouvernement a présenté le projet de loi n° 29 : *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*. Ce texte vient notamment modifier la Loi sur les architectes. Ce projet de loi, attendu depuis longtemps, apporte des avancées significatives pour la profession d'architecte, notamment :

- une meilleure définition de l'exercice de l'architecture et du rôle de l'architecte,
- des activités réservées plus larges, qui intègrent par exemple la surveillance des travaux.

En revanche, l'Association s'inquiète de quelques dispositions ne permettant pas de garantir la qualité de notre environnement bâti et la sécurité du public, notamment sur des changements apportés à la manière de calculer les superficies des bâtiments pour lesquels un architecte est obligatoire. L'AAPPQ a déposé un mémoire et a été invitée à présenter ses commentaires devant la Commission des institutions le 28 août. Les recommandations suivantes ont notamment été formulées :

- Afin d'éviter la construction de grands ensembles de bâtiments sans architecte en ajoutant des murs coupe-feu pour réduire artificiellement la superficie des édifices, l'AAPPQ propose de revenir à la définition d'origine de superficie brute de bâtiments, ou de modifier la définition d'aire de bâtiment en précisant que dans le cas d'unités contiguës, l'aire de bâtiment correspond au total des aires des unités combinées.
- Pour ne pas affaiblir le texte de la Loi sur les architectes, dont l'un des objectifs est la protection du public et la pérennité de nos édifices, l'AAPPQ propose de retirer l'article qui prévoit que le gouvernement peut unilatéralement exclure des catégories des bâtiments assujettis à la Loi sur les architectes.

- En plus d'inclure la surveillance des travaux dans les activités réservées, l'AAPPQ propose de la rendre obligatoire pour tous les bâtiments assujettis à la Loi sur les architectes, que ce soit dans la future Loi sur le bâtiment si elle est modifiée à court terme, ou en intégrant cette obligation directement dans le projet de loi n° 29.

Décret encadrant les honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes

Tant que la question des modes d'octroi de contrats publics dans les ministères et organismes publics n'est pas réglée (voir plus haut), le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) refuse d'ouvrir le dossier de la révision du Décret définissant les honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes, notamment l'indexation urgente des taux horaires. En effet, malgré les demandes insistantes et pressantes de l'AAPPQ, le Conseil du trésor prétexte qu'il faut revoir les manières d'octroyer les contrats avant de parler de l'avenir du Décret. Le SCT considère également que les taux du Décret ne sont pas un problème puisque les propositions des firmes dans les modes qualité-prix sont volontairement présentées en deçà des taux du Décret. C'est pourquoi l'AAPPQ presse le gouvernement de finaliser les travaux du Sous-comité, afin qu'une décision soit prise quant au Décret.



Collaborer avec les donneurs d'ouvrage

Table de concertation SQI

Cette année, la Table d'échange AAPPQ / AFG / SQI a finalisé les travaux sur les critères de sélection des appels d'offre. L'objectif était de favoriser l'ouverture des marchés de la SQI à une plus large concurrence et à la relève au sens large (nouveaux marchés, personnel dans les bureaux, etc.), tout en visant l'atteinte d'une qualité architecturale optimale. Comment faciliter l'accès initial aux marchés de la SQI, mais aussi à de nouveaux types de projets pour des firmes qui travaillent déjà pour la Société? Comment favoriser l'ouverture au personnel de la relève des bureaux dans les projets? Quel équilibre la pondération entre la firme, l'équipe et les personnes clés doit-elle viser pour éviter la pression sur quelques ressources au Québec, et ainsi nuire à la pérennité des firmes? Toutes ces questions ont été abordées, tout en visant l'atteinte d'une qualité optimisée des projets et des services rendus.

Les nouveaux critères de sélection et la nouvelle grille d'évaluation pour les appels d'offres de services professionnels en architecture et en ingénierie ont été présentés aux membres en mai à l'occasion de deux événements à Québec et Montréal (voir p. 18). Ils sont, depuis, déployés progressivement sur différents appels d'offres. Les principales modifications apportées aux critères de sélection sont :

- diminution du poids relatif au soumissionnaire (la firme) ;
- souplesse pour laisser les firmes présenter les projets qu'elles jugent pertinents ;
- rééquilibrage de la pondération entre le chargé de projets et l'équipe, notamment de conception ;
- nouveau critère sur l'approche conceptuelle ;
- diminution du nombre total de pages à présenter.

L'AAPPQ espère que cette nouvelle approche favorisera l'accessibilité des marchés publics à la relève, tout en favorisant la qualité et elle fera bien sûr un suivi sur l'évolution des appels d'offres avec la SQI.

Suite à ses travaux, la Table AAPPQ / AFG / SQI a commencé à échanger sur différents sujets, notamment des impacts des modes de réalisation sur la participation aux appels d'offres et sur la négociation des avenants et des honoraires. Ce dernier point fait d'ailleurs l'objet de travaux particuliers qui se poursuivront en 2020 dans le cadre d'un sous-comité restreint.

Villes et municipalités

Après la tournée des municipalités entamée l'année dernière afin de les sensibiliser aux opportunités que leur offrent les modifications apportées à la Loi sur les cités et villes, permettant de considérer davantage la qualité dans les appels d'offres municipaux, l'AAPPQ a continué ses représentations. Les résultats de l'étude sur l'impact des formules qualité-prix (voir p. 10), dans laquelle la formule municipale à deux enveloppes est analysée, ont été utilisés pour sensibiliser différents représentants municipaux. Les résultats ont notamment été présentés au service d'approvisionnement de la Ville de Montréal et au groupe municipal de PMI Montréal.

L'AAPPQ a aussi collaboré avec le Bureau du Design de la Ville de Montréal pour se faire le porte-parole des bureaux d'architectes, dans le cadre des consultations visant à élaborer un agenda et un plan d'action pour la qualité en design et en architecture.

L'Association répond également à des demandes de consultation particulières de certaines villes ou certains arrondissements, comme le Plateau Mont-Royal. Après l'adoption ce printemps d'une modification au Règlement d'urbanisme pour encadrer la construction de mezzanines et revoir notamment la hauteur maximale dans certaines zones, l'AAPPQ a aussi été consultée sur le projet de modification au règlement sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la création d'un guide de design pour clarifier les attentes de l'arrondissement et faciliter le processus d'évaluation des projets d'agrandissements et de

nouvelles constructions et un projet de règlement sur les garanties monétaires pour favoriser l'octroi de mandat à un architecte pour la surveillance du chantier. Si toutes les recommandations de l'AAPPQ n'ont pas été prises en compte, notamment sur le fonctionnement du CCU, certaines propositions de l'arrondissement ont été bonifiées : l'exigence d'une garantie monétaire a par exemple été supprimée en cas de surveillance de chantier faite par un architecte.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a consulté l'AAPPQ sur les enjeux liés à la qualité des écoles, dans le contexte du vaste plan de rénovation et de construction de bâtiments scolaires. À l'occasion de plusieurs rendez-vous avec lui et son cabinet, l'AAPPQ a pu exposer les éléments pouvant favoriser la qualité architecturale et les opportunités que pouvaient représenter ces importants chantiers. L'Association a notamment identifié les items pouvant contribuer à une conception de qualité, toutes les étapes du processus décisionnel étant concernées (planification, budgétisation, conception, construction, entretien et cycle de vie du bâtiment). L'AAPPQ a également plaidé pour que tous ces projets de construction ou d'agrandissement soient autant d'opportunités de faire de l'éducation auprès des élèves et des citoyens, afin de développer une culture du design et du développement durable au Québec.

Habitation sociale et communautaire

Depuis 2017, l'AAPPQ a entrepris des collaborations avec les acteurs qui interviennent dans l'habitation sociale et communautaire. Tout d'abord avec l'Association des groupes de ressources techniques (AGRTQ), notamment pour organiser une conférence conjointe sur la qualité architecturale des logements sociaux et communautaires et les perspectives de développement, qui a été présentée à l'automne 2018. Un nouvel événement conjoint sera également proposé en novembre 2019.

En outre, des représentations ont été faites auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et le Service de l'habitation de la direction générale adjointe à la Qualité de vie de la Ville de Montréal, qui gère le programme AccèsLogis pour la métropole. L'AAPPQ a préparé (et déposé en septembre 2019) un mémoire pour émettre ses commentaires sur le programme montréalais de subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif. Des recommandations ont été proposées pour améliorer la collaboration et l'innovation dans les projets, tant au niveau des processus que des modes d'adjudication de contrats ou des modes de réalisation. Des propositions pour reconnaître la juste valeur des services professionnels ont également été formulées.

Interventions sur les appels d'offres

Les membres s'adressent à l'Association pour agir sur les clauses dans les appels d'offres publics qui sont sévères, contraires aux pratiques reconnues ou qui présentent un risque d'affaires inacceptable. L'AAPPQ analyse ces clauses et intervient auprès des donneurs d'ordre pour les faire modifier ou retirer. Cette année, l'Association est intervenue près de 40 fois auprès de municipalités (plus de 50 % des interventions), commissions scolaires, universités, offices municipaux d'habitations et organismes parapublics. Au-delà des problématiques concernant les pénalités et compensations, les droits d'auteur, les garanties de soumission et d'exécution ou les couvertures d'assurance responsabilité, l'AAPPQ intervient souvent pour suggérer de modifier les critères de sélection, qui sont trop restrictifs et qui limitent inutilement la concurrence en rendant non admissible un grand nombre de bureaux membres. Ces interventions sont aussi l'occasion de faire de la sensibilisation auprès des donneurs d'ordre et d'expliquer les rôles et responsabilités de l'architecte.





Positionner et promouvoir les firmes d'architecture

Pour améliorer les collaborations avec les donneurs d'ordre et les autres acteurs de l'industrie de la construction, l'AAPPQ accroît sa présence sur de nombreuses tribunes, que ce soit des groupes de travail, des tables de concertation ou des événements. Cela permet de positionner les bureaux d'architectes sur les grands enjeux de l'industrie et de notre société, en tant qu'acteurs économiques, sociaux et culturels incontournables. En multipliant les occasions de promouvoir les expertises des membres, l'AAPPQ contribue à valoriser les architectes en pratique privée.

Être le porte-voix des firmes sur les grands enjeux du secteur

Des piliers au sein d'une industrie en mutation

Depuis plusieurs années, l'AAPPQ a tissé des liens de plus en plus étroits avec l'ensemble des acteurs de l'industrie de la construction. L'objectif est de créer des passerelles pour contrer le fonctionnement en silos et d'améliorer les collaborations avec l'ensemble des interlocuteurs qui gravitent autour de l'architecture, que les membres côtoient au quotidien dans leur projet et qui sont aussi des acteurs économiques du secteur. Cela permet d'expliquer le travail des architectes et de sensibiliser l'ensemble des intervenants (ingénieurs, entrepreneurs généraux et spécialisés, manufacturiers, etc.) à la réalité de la pratique privée de l'architecture. C'est également une opportunité pour l'AAPPQ d'être à l'écoute des préoccupations des autres acteurs, afin d'améliorer les manières de faire et la collaboration dans les projets, dans un dialogue constructif.

L'AAPPQ a donc été très active pour appuyer différentes initiatives visant à structurer l'industrie de la construction pour encourager l'innovation et la qualité. L'Association a notamment siégé sur le comité des partenaires visant à créer une grappe consacrée à l'innovation dans l'industrie de la construction. Ce projet était piloté par le Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et coordonné par le Conseil du patronat (CPQ). Après la tenue d'une dizaine de rencontres et l'organisation de deux grands chantiers de consultation pour prioriser les enjeux de l'industrie, le projet de création de grappe n'a pas trouvé preneur au sein du nouveau gouvernement. Pour ne pas perdre le momentum et capitaliser sur tout le travail déjà réalisé pour la grappe, l'Association de la construction du Québec (ACQ) a proposé de coordonner une « coalition des associations d'entreprises » (entrepreneurs généraux et spécialisés, manufacturiers, fournisseurs de matériaux, ingénieurs, architectes) afin de continuer les travaux, même sans grappe. L'objectif est d'identifier

les priorités transversales sur lesquelles travailler ensemble, et ainsi coordonner nos efforts pour répondre à des enjeux communs.

L'AAPPQ participe aussi, depuis plusieurs années, à la Table multisectorielle BIM-PCI, en siégeant sur son comité de pilotage. L'année 2018-2019 a essentiellement été consacrée au déploiement de l'initiative québécoise pour la construction 4.0, dont l'objectif est d'accompagner les entreprises dans leur transformation numérique. Elle propose notamment la réalisation de diagnostics numériques et l'élaboration des plans de déploiement du BIM pour ces entreprises, sans aucuns frais. 17 firmes membres de l'AAPPQ bénéficient actuellement de cet accompagnement. Ces différentes tables permettent aussi de s'allier avec des partenaires sur des enjeux communs. Ainsi, l'AAPPQ collabore avec l'Association de la construction du Québec (ACQ), l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTO), l'Association des firmes de génie-conseil Québec (AFG), la Corporation des entrepreneurs généraux du Québec (CEGQ) et l'Association québécoise des entrepreneurs en Infrastructure (AQEI) sur les difficultés rencontrées par les entreprises dans les contrats publics. Plusieurs rencontres se sont tenues et il a été convenu de documenter ces enjeux pour faciliter nos représentations auprès des pouvoirs publics.

Toutes ces initiatives s'inscrivent dans la stratégie de l'AAPPQ de positionner les bureaux d'architectes comme acteurs économiques incontournables de l'industrie de la construction, en prenant part aux débats et en suivant les évolutions que connaît le secteur, pour mieux accompagner les bureaux membres. C'est aussi pour cette raison que l'AAPPQ est membre du CPQ, afin d'accroître son influence et de participer aux grands débats économiques qui touchent les PME, en portant la voix des firmes d'architecture. L'AAPPQ a notamment participé au Forum de planification stratégique des



associations sectorielles du CPQ, afin d'échanger sur les principaux enjeux et défis des entreprises en matière de législation du travail, de main-d'œuvre, de commerce international, de fiscalité ou de développement durable.

Tribunes et partenariat

Au-delà de ces initiatives pour se concerter avec l'industrie afin de faciliter les collaborations, l'AAPPQ est également de plus en plus sollicitée pour intervenir dans des colloques ou conférences, afin de partager son point de vue et son expertise sur des sujets qui touchent la commande publique, la saine concurrence ou la qualité architecturale. Lyne Parent, directrice générale, a par exemple participé à la conférence Les Affaires sur les contrats publics le 22 janvier 2019, dans le cadre d'un panel de discussion ayant pour thème *Point de vue de l'industrie de la construction face aux changements législatifs en matière de gestion contractuelle*. Une occasion de promouvoir les meilleures pratiques en matière d'octroi de contrats de services d'architecture. L'AAPPQ est aussi intervenue dans les panels de discussion dans le cadre des chantiers de réflexion pour la création de la grappe de la construction.

Dans ce même objectif, l'AAPPQ a organisé deux événements importants qui ont permis de faire valoir ses positions auprès d'un auditoire plus large que les membres, notamment auprès des donneurs d'ordre publics. Le Forum Marchés publics et Architecture qui s'est tenu le 29 mars ainsi que le dévoilement de l'étude sur l'impact des formules d'appels d'offres avec prix dans les marchés municipal, provincial et fédéral, présenté le 11 avril (en collaboration avec l'AFG). Ces deux événements ont permis de réunir près de 300 personnes au total.

Après une première édition consacrée aux méthodes de sélection des professionnels dans les appels d'offres publics, l'AAPPQ a proposé une deuxième édition du Forum Marchés publics et Architecture sur le thème *Modes de réalisation : au-delà des relations contractuelles, quelle place pour la qualité et la collaboration?* Donneurs d'ordre et firmes d'architecture étaient réunis pour

échanger sur les enjeux liés aux nombreuses approches alternatives qui se développent pour réaliser des projets d'architecture dans les municipalités ou organismes publics : la qualité architecturale, les relations collaboratives entre les intervenants ou les rapports contractuels ont été examinés.

Quant à la conférence sur les impacts des formules qualité-prix dans les marchés publics, elle a permis de détailler les résultats de l'étude exclusive commandée par l'AAPPQ et l'AFG (voir p. 10) et de promouvoir la sélection basée sur la qualité, approche qui comporte de nombreux bénéfices : meilleure planification, optimisation de la conception, incitation à l'innovation, honoraires plus précis, meilleur respect des échéanciers et réduction des litiges et des dépassements de coûts.

Par ailleurs, l'AAPPQ a également continué ses collaborations dans le cadre de deux partenariats. L'un avec la plateforme d'expertise en architecture scolaire Schola (voir p. 17), en participant aux travaux de l'organisme. Anne Carrier a d'ailleurs présenté, avec Carole Després, les raisons de la collaboration entre l'AAPPQ et Schola à la Conférence EDRA (*Environmental Design Research Association*) à Brooklyn en mai 2019. L'autre partenariat, avec le salon des métiers d'art de l'architecture et du patrimoine Maestria, a été renouvelé. Ces ententes permettent de mettre en avant deux expertises importantes des bureaux : l'architecture scolaire et l'architecture patrimoniale.

Promouvoir les membres et leurs expertises

Manuel de référence et cocktail annuel

À l'occasion du cocktail annuel de l'AAPPQ, le 13 juin 2019, plus de 150 personnes des milieux de l'architecture, du design et de la construction étaient réunies sous le dôme de l'ancien Planétarium DOW à Montréal, pour découvrir le Manuel de référence, les 25 projets publiés et célébrer l'équipe de Schola, membre honorifique de cette année. Une occasion unique de souligner l'importance de la qualité architecturale pour notre société.

Édité à 2 000 exemplaires et vitrine du savoir-faire des bureaux d'architectes membres de l'AAPPQ, le Manuel de référence est aussi un outil pratique pour tous ceux qui ont un projet d'architecture ; il répertorie l'ensemble des firmes d'architecture ainsi que les partenaires fournisseurs. Pour cette édition, l'AAPPQ a choisi de souligner l'architecture comme élément central de notre quotidien. *L'architecture, ça se vit!* est le thème qui a guidé le comité de sélection pour choisir les 25 projets présentés : milieux de travail, d'éducation, de vie, de loisirs, de soins, aménagements urbains ou culturels, la diversité des projets témoigne de l'omniprésence de l'architecture dans notre société et comment elle structure notre environnement de tous les jours. C'est également avec un grand enthousiasme que l'équipe de Schola, dirigée par Carole Després, a reçu le titre de membre honorifique 2019 de l'AAPPQ. Rappelons que Schola souhaite rendre disponible, d'ici 2022, une plateforme numérique d'expertise en architecture scolaire, qui servira à éclairer les décisions afin de favoriser la réussite éducative des élèves et le bien-être des équipes scolaires. L'association croit profondément que la recherche appliquée est une voie à développer pour faire face aux nombreux enjeux de l'industrie et en honorant un consortium de chercheurs, l'AAPPQ souhaite également célébrer les approches collaboratives et interdisciplinaires exemplaires de cette équipe, qui travaille sous l'égide de l'Université Laval.

Web et relations média

Le site Internet de l'AAPPQ donne une visibilité accrue aux actions de l'Association et à ses membres. Par ailleurs, le moteur de recherche de bureaux d'architectes intègre des critères en fonction des besoins des clients et des projets. Sur la dernière année, 178 000 pages ont été vues par 41 200 visiteurs uniques. La page de recherche d'architectes, les nouvelles de l'AAPPQ et les projets des membres sont les sections les plus consultées. L'AAPPQ est également active sur le réseau social Twitter et compte plus de 1 000 abonnés (+15 % en un an) et elle a développé sa présence sur LinkedIn.

Cette année, l'AAPPQ a été très présente dans les médias, obtenant une visibilité importante. Si l'opération médiatique provoquée par la lettre ouverte intitulée *Contrats publics d'architecture et d'ingénierie – Le gouvernement Legault doit tirer des leçons du passé*

(voir p. 10) a représenté la majorité des retombées médiatiques, il est à noter que les journalistes et chercheurs ont de plus en plus le réflexe de contacter l'AAPPQ s'ils ont des questions sur l'architecture ou l'octroi de contrats, tout au long de l'année.

Par ailleurs, l'AAPPQ a collaboré avec le journal *Les Affaires* pour faire paraître un dossier spécial Architecture dans le numéro du 27 octobre 2019. Ce dossier permet de promouvoir la valeur ajoutée du travail des firmes d'architecture et offre une visibilité accrue aux bureaux membres, auprès d'une cible privilégiée.



Collaboration avec les Journées de la culture

L'AAPPQ s'est associée aux Journées de la culture et a invité les membres à organiser une activité sur le thème de l'architecture afin de participer à la démocratisation et la promotion de la profession. Une occasion de partager avec le grand public le talent et la créativité des bureaux, partout au Québec, en s'appuyant sur une structure d'organisation existante. Près d'une dizaine de bureaux membres s'étaient engagés à organiser une activité les 27, 28 ou 29 septembre.

Références au public

L'Association a répondu à 137 demandes de références au cours de l'année 2018-2019. À partir de l'analyse du besoin, l'AAPPQ recommande plusieurs bureaux membres qui agissent dans les domaines d'expertise et de pratique recherchés, dans la région concernée. En tout, 65 % des requêtes concernaient le secteur résidentiel (réparties de manière égale entre l'unifamilial et le multilogement), et 28 % des demandes étaient relatives aux secteurs commercial ou institutionnel (bureaux). L'AAPPQ répond également à de nombreuses questions sur les honoraires des architectes ou de quelle manière planifier et aborder un projet : une occasion de faire de l'éducation auprès du grand public et de promouvoir l'expertise des bureaux.

Accompagner les membres dans leur pratique et l'entrepreneuriat

Une des priorités de l'Association est de bonifier et développer les services aux membres, afin de leur offrir davantage d'outils pour faciliter leur pratique et les accompagner sur les principaux enjeux qui touchent leur bureau, notamment économiques. Formations, conférences, conseils, services et avantages négociés : l'AAPPQ a augmenté son offre aux membres, avec notamment un nombre record d'activités proposées et de nouveaux contrats types.

Formations et conférences

L'AAPPQ a beaucoup développé l'offre de formations et conférences cette année : 15 activités ont été proposées aux membres, pour un total de 963 participants (hors cocktail annuel). Cela représente une augmentation de 70 % par rapport à l'année dernière. En voici un résumé.

14 septembre 2018

Activité : Mesures fiscales fédérales et provinciales : répercussions sur votre incorporation
Lieu : Québec
Nombre de participants : 22

12 octobre 2018

Activité : Qualité architecturale et habitation communautaire et sociale : enjeux et perspectives
Lieu : Montréal
Nombre de participants : 77

1^{er} novembre 2018

Activité : Assemblée générale annuelle de l'AAPPQ
Lieu : Montréal
Nombre de participants : 49

1^{er} novembre 2018

Activité : BIM : quel modèle d'implantation pour votre firme?
Lieu : Montréal
Nombre de participants : 50

2 novembre 2018

Activité : Main d'œuvre : faire face à cet enjeu de croissance et de consolidation
Lieu : Montréal
Nombre de participants : 36

25 janvier 2019

Formation : Nouveaux contrats AAPPQ : encadrer votre responsabilité, expliquer vos services et évaluer vos honoraires
Lieu : Montréal
Nombre de participants : 52

1^{er} février 2019

Formation : Nouveaux contrats AAPPQ : encadrer votre responsabilité, expliquer vos services et évaluer vos honoraires
Lieu : Québec
Nombre de participants : 25

5 février 2019

Activité : Stratégies écoénergétiques : l'exemple du projet d'habitation du Bois Ellen
Lieu : Montréal
Nombre de participants : 23

29 mars 2019

Activité : Forum Marchés publics et Architecture
Modes de réalisation : au-delà des relations contractuelles, quelle place pour la qualité et la collaboration?
Lieu : Montréal
Nombre de participants : 93

4 avril 2019

Activité : Autorité des marchés publics (AMP), concurrence et lobbying : les règles à connaître
Lieu : Montréal
Nombre de participants : 35

11 avril 2019

Activité : Dévoilement d'une étude exclusive : impact des formules d'appels d'offres avec prix dans les marchés municipal, provincial et fédéral
Lieu : Montréal et webdiffusion
Nombre de participants : 196

25 avril 2019

Activité : L'entente de consortium : que doit-elle prévoir?
Lieu : Longueuil
Nombre de participants : 56

2 mai 2019

Activité : L'entente de consortium : que doit-elle prévoir?
Lieu : Trois-Rivières
Nombre de participants : 31

10 mai 2019

Activité : Conférence SQL : nouveaux critères de sélection et nouvelle grille d'évaluation
Lieu : Montréal et webdiffusion
Nombre de participants : 164

24 mai 2019

Activité : Conférence SQL : nouveaux critères de sélection et nouvelle grille d'évaluation
Lieu : Québec
Nombre de participants : 54

Outils et conseils

L'AAPPQ a travaillé à développer de nouveaux contrats types pour les membres et a proposé dès septembre 2019, trois nouveaux outils :

- Le contrat standard entre le client et l'architecte, aussi appelé contrat tarif (version longue), qui est le document contractuel de référence permettant de bien encadrer les services rendus par les architectes ainsi que les paramètres de leur rémunération. Ce contrat a fait l'objet d'une révision majeure visant principalement à le rendre plus clair, simple et cohérent. Les taux horaires ont également été mis à jour et ce document remplace l'édition précédente qui datait de 2013.
- Un guide explicatif du contrat standard, qui reprend chaque page du contrat et propose des précisions et des éléments explicatifs pour bien l'utiliser et mieux le comprendre.
- Un nouveau contrat simplifié entre le client et l'architecte, qui a été demandé par de nombreux membres. Il est moins complexe et moins long que le contrat standard et peut être utilisé pour des mandats simples, des interventions ponctuelles ou des missions partielles.

L'AAPPQ reçoit beaucoup d'appels et de courriels de membres qui demandent des conseils sur des questions contractuelles, de gestion ou d'affaires. Au-delà des clauses sévères et déraisonnables incluses dans les appels d'offres, qui concernent la majorité des demandes, les ententes de consortiums entre architectes et ingénieurs, les interrogations sur l'utilisation du contrat AAPPQ et l'interprétation du Décret sont aussi récurrentes.

L'AAPPQ collabore avec le Fonds des architectes et l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) pour répondre à certaines demandes qui concernent la responsabilité professionnelle ou le code de déontologie. Un modèle de contrat de consortium ainsi qu'un guide d'accompagnement, élaboré conjointement avec le Fonds, sont également proposés aux membres.

L'AAPPQ diffuse *InfoMembres*, l'infolettre qui permet aux membres de rester informés sur les différents travaux et services de l'Association. En 2018-2019, 13 infolettres et 37 Flash Info (informations ponctuelles) ont été diffusés. Ces communications permettent également d'intégrer des bannières publicitaires qui participent aux revenus de l'Association. L'infolettre a un taux d'ouverture de plus de 55 %.

Avantages négociés

L'AAPPQ offre des avantages négociés. Elle a renouvelé les deux ententes permettant aux bureaux membres de bénéficier d'une assurance collective et d'une assurance entreprise / auto et habitation. Elle a également signé une entente avec l'Association des maîtres couvreurs du Québec (AMCQ) pour que les bureaux obtiennent des services gratuits. Voici un résumé de ces avantages.

Assurance collective

Pour permettre à ses membres d'offrir à leurs employés un régime d'assurance collective, l'AAPPQ s'est associée avec SAGE Assurances et Rentes collectives. Cette entente permet aux membres de se regrouper afin de bénéficier de tarifs compétitifs et d'avoir accès à un régime adapté à leurs besoins (maladie, dentaire, invalidité, assurance-vie, assurance voyage, etc.). Le régime est ouvert aux bureaux qui ont deux employés ou plus.

Services financiers et gestion de patrimoine

L'AAPPQ étant membre fondateur et actionnaire de Financière des professionnels, les architectes peuvent bénéficier des services de gestion financière adaptée et à tarifs très compétitifs : planification financière, fonds d'investissement, gestion privée, REER, etc. Les solutions d'investissement, orientées vers le rendement à long terme et la protection du capital, intègrent des frais de gestion et des honoraires avantageux.

Assurance entreprise / Auto et habitation

Les membres de l'AAPPQ peuvent bénéficier d'un programme d'assurance entreprise grâce à une entente signée avec DPA Assurances – Division Groupe. En plus d'offrir une assurance sur les biens (bâtiments, équipements, etc.) et la responsabilité civile, DPA Assurances propose un programme d'assurance automobile et habitation pour les firmes membres et leurs employés.

Services AMCQ gratuits

Grâce à ce partenariat, les bureaux membres de l'AAPPQ bénéficient également de services gratuits dédiés : devis techniques pour les caractéristiques et les matériaux à considérer, vérification de plans et devis, validation de fiches techniques et équivalences.

Vie associative et finances

Vie associative

La vie associative, vecteur de la solidité du réseau des architectes en pratique privée, occupe également une part importante des activités de l'Association.

Pour assurer la gouvernance de l'Association, le conseil d'administration (CA) s'est réuni cinq fois et le comité exécutif (CE) six fois. Rappelons que le CA se réunit tous les trimestres et le CE au besoin.

L'assemblée générale annuelle est un moment important pour la gouvernance de l'Association. Elle s'est tenue le 1^{er} novembre à Montréal. Les finances, le bilan des activités et le plan d'actions ont été présentés. Les élections pour renouveler une partie des postes d'administrateurs se sont également déroulées à cette occasion.

Une démarche de planification stratégique a également été entamée avec l'aide d'un consultant afin d'identifier les orientations, les objectifs et les principales initiatives de l'AAPPQ jusqu'en 2022. Pour mener à bien ces

réflexions, une consultation a été faite auprès d'un échantillon de membres ainsi que pendant l'assemblée générale. Si la mission demeure axée sur l'amélioration des conditions de pratique et le développement de services aux membres, un accent sera également mis sur la promotion de la profession et la mobilisation des membres.

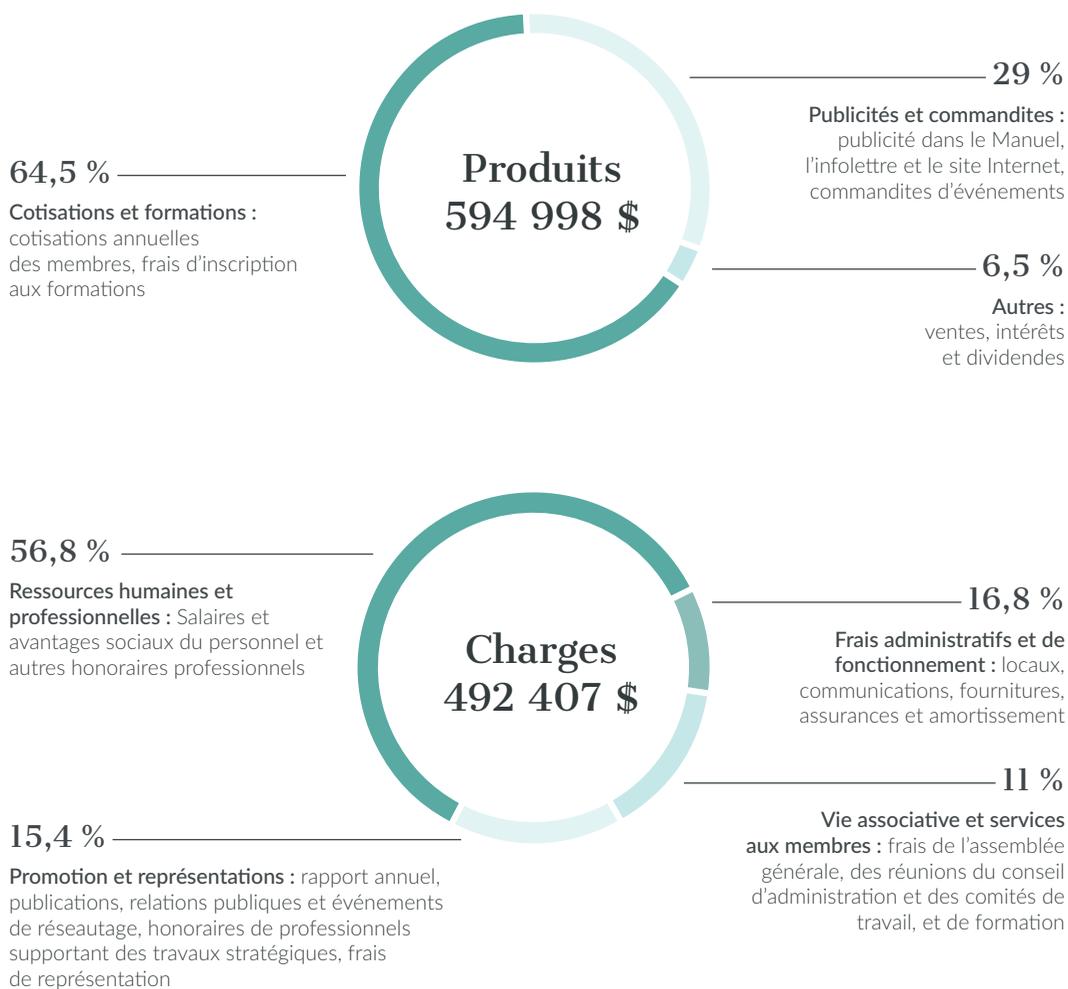
Concernant les ressources humaines, il est important de noter que Sylvie Beaucage, adjointe administrative de l'AAPPQ, est partie à la retraite au 31 août 2019. À la suite de ce départ, Mathilde Petibon occupera le poste d'adjointe administrative. L'AAPPQ remercie Sylvie pour son engagement et son professionnalisme au service des membres.



Finances

En assurant une gestion saine de ses finances et en augmentant ses revenus, l'AAPPQ clôture l'année financière avec un surplus budgétaire de 102 591 \$. L'Association a une marge de manœuvre suffisante pour se développer ou pour faire face à une éventuelle

conjoncture plus difficile. La situation financière consolidée permettra également d'investir dans des outils de promotion.



Crédits

Rapport annuel 2018-2019

Couverture

École Metis Beach Intermediae
Les architectes Proulx et Savard inc. |
CCM2 architectes – en consortium
Photo : © Stéphane Groleau

p. 3 et 4

Photos : © Fany Ducharme

p. 8

Photos 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11,
12, 14, 15, 16, 17, 19 : © Fany Ducharme

p. 11

Bureaux SSENSE, extension du siège social
Atelier Barda architecture
Photo : © Adrien Williams

P.12

Hôtel de ville de Rigaud
Affleck de la Riva, architectes
Photo : © Adrien Williams

P.13

Ardesia
Luc Denis Architecte
Photo : © Josée Belec

p. 14

Cocktail AAPPQ
Photos : © Sylviane Robini

p. 16 et 20

Forum Marchés publics et Architecture
Photos : © Sylviane Robini

p. 22 et C3

Nouveau complexe aquatique de Minganie
Héloïse Thibodeau Architecte inc.
Photo : © Stéphane Brügger

Bibliothèque de l'ÉTS
CGA architectes inc.
Photo : © Raphaël Thibodeau

**Réaménagement du siège social de la
Banque de développement du Canada**
Atelier TAG | Jodoin Lamarre Pratte architectes –
en consortium
Photo : © Pawel Karwowski

Design : Gauthier







Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec

420, rue McGill, bureau 302
Montréal (Québec) H2Y 2G1
514 937-4140

aappq@aappq.qc.ca

www.aappq.qc.ca